

CdG 35

Accompagner les
reconfigurations
territoriales



Fusion, mutualisation, nouveaux périmètres...

Les différents volets de la réforme sur la nouvelle organisation territoriale entraînent une recomposition des territoires et de profonds changements pour les collectivités :

- Transfert de compétences
- Modification des périmètres d'intervention
- Evolution des modes de gestion
- Rationalisation des moyens

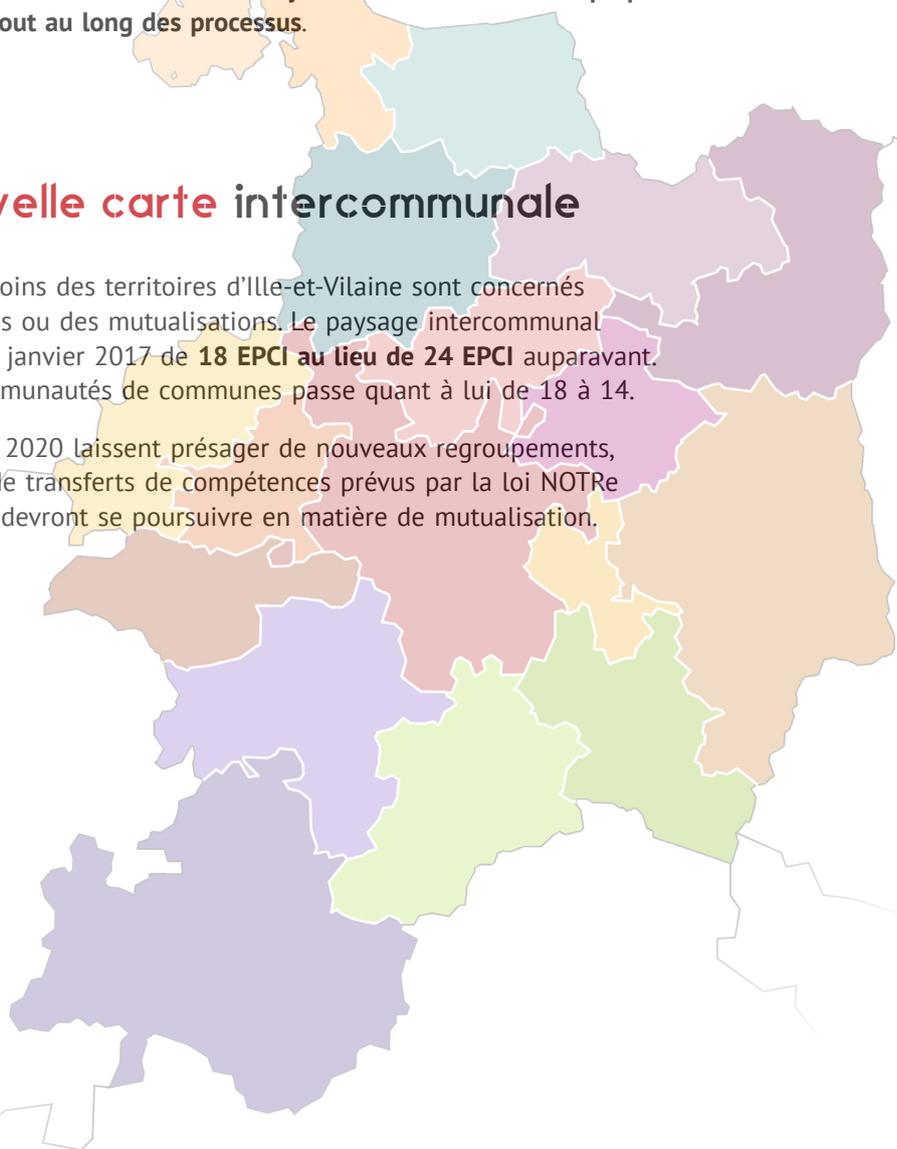
Ces évolutions ont des effets notables sur les ressources humaines : transfert de personnel, refonte des organigrammes, harmonisation des réglementations RH et des régimes indemnitaires, construction d'une culture commune...

Il est donc primordial de **se saisir des enjeux RH en amont et d'impliquer les personnels tout au long des processus.**

Une nouvelle carte intercommunale

La moitié au moins des territoires d'Ille-et-Vilaine sont concernés par des fusions ou des mutualisations. Le paysage intercommunal se compose au 1^{er} janvier 2017 de **18 EPCI au lieu de 24 EPCI** auparavant. Le nombre de communautés de communes passe quant à lui de 18 à 14.

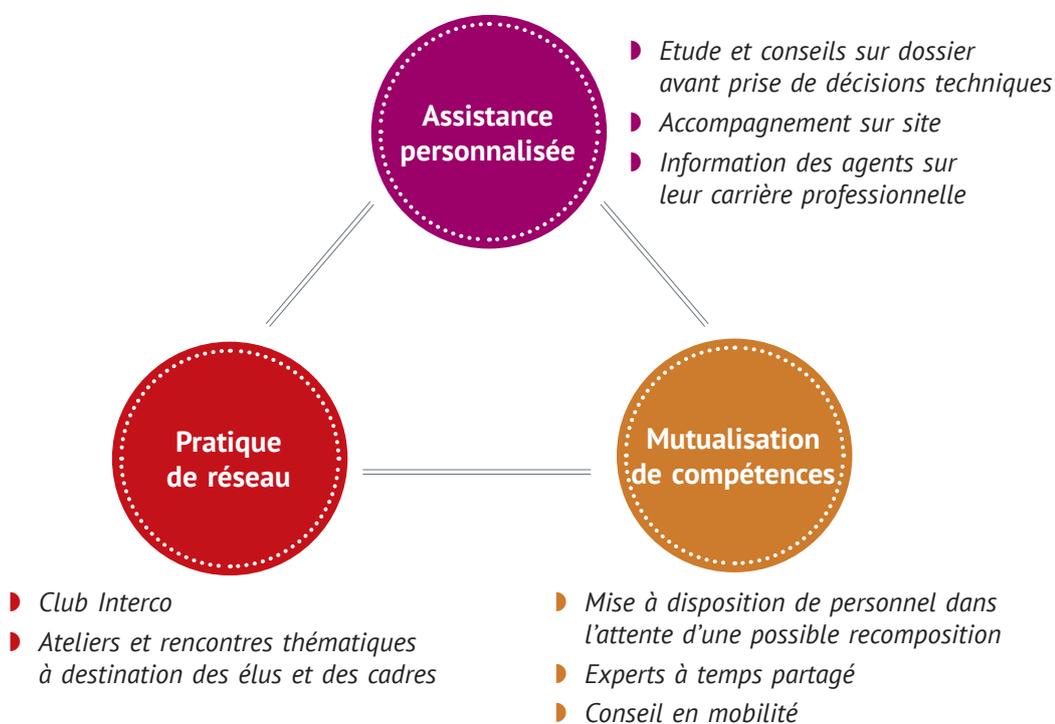
Les tendances pour 2020 laissent présager de nouveaux regroupements, du fait notamment de transferts de compétences prévus par la loi NOTRe et des réflexions qui devront se poursuivre en matière de mutualisation.



Le CDG 35, interlocuteur de confiance des groupements de communes

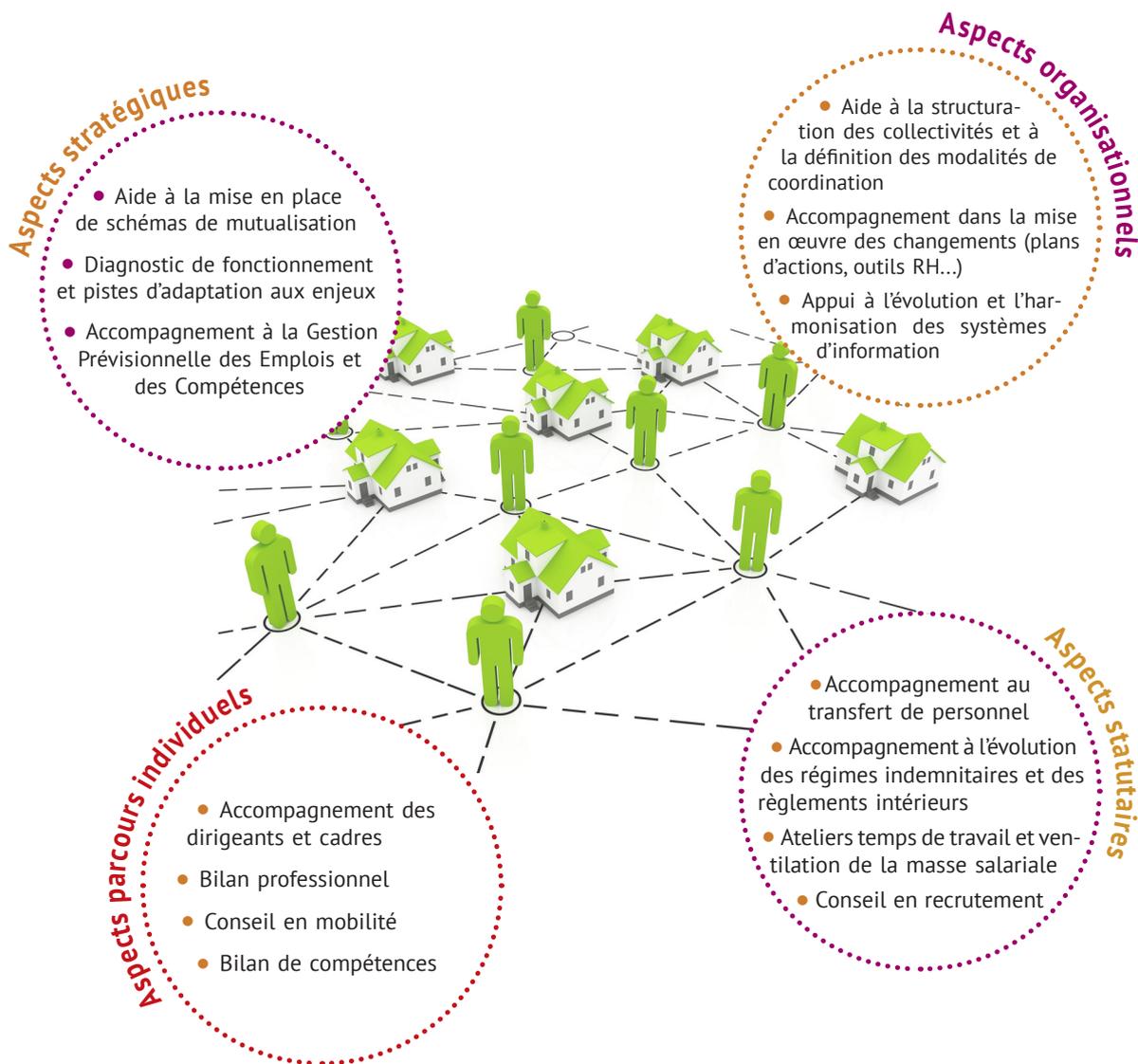
Le positionnement original du Centre de Gestion, bien identifié par les Maires, les Présidents, les agents et les organisations syndicales, lui confère une posture idéale pour l'accompagnement des changements.

Ce soutien aux évolutions en cours se décline sur **3 modalités** :



Une offre de services pour accompagner les mutations territoriales

Le CDG 35 réunit des équipes pluri-disciplinaires de consultants expérimentés sur les questions de mutualisation et de fusion de collectivités, à même de vous proposer des interventions à la carte sous l'angle d'entrée qui correspond à la dynamique de votre territoire :



Contacts

► **Service Conseil et Développement**
conseil-developpement@cdg35.fr

► **Service Mobilité - Emploi - Compétences**
formation.metiers@cdg35.fr

► **Service Statuts - Rémunération**
carrieres@cdg35.fr

CDG 35
Village des collectivités
territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX
Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00
contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr